



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DU PROGRAMME

Cent troisième session

Rome, 12 - 16 avril 2010

PLAN DE TRAVAIL INDICATIF À ÉVOLUTION CONTINUE RELATIF À L'ÉVALUATION DES STRATÉGIES ET DU PROGRAMME DE 2010-2012

1. C'est lors de la centième session du Comité du programme, en octobre 2008¹, que le dernier plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du programme en date a été présenté. Le Comité du programme avait alors demandé au Bureau de l'évaluation d'établir désormais des plans de travail à évolution continue couvrant une période de trois ans. C'est aujourd'hui le plan de travail indicatif relatif à l'évaluation des stratégies et du programme à effectuer entre 2010 et 2012 qui est soumis à l'approbation du Comité. Il ne couvre que les évaluations qui sont présentées séparément au Comité du programme et au Conseil pour examen.

2. Depuis la présentation du dernier plan de travail à évolution continue au Comité du programme, les évaluations suivantes ont été parachevées et lui ont été présentées:

- a) Évaluation des activités de la FAO concernant les instruments réglementaires internationaux (Objectif stratégique de l'Organisation B1 dans l'ancien cadre stratégique);
- b) Évaluation – étude de la gestion de la capacité opérationnelle de la FAO dans les situations d'urgence;
- c) Évaluation thématique menée conjointement par la FAO et le PAM des systèmes d'information relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- d) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière d'eau.

¹ PC 100/3 b) Plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du programme de 2009-2010 – Comité du programme, Rome 6-10 octobre 2008.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Outre les évaluations mentionnées ci-dessus, les évaluations suivantes ont atteint divers stades de mise en œuvre et leurs conclusions seront présentées au Comité du programme à sa cent quatrième session, en octobre 2010:

- a) **Évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO, y compris le mécanisme de cadre national sur les priorités à moyen terme:** Cette évaluation, en cours de mise en œuvre, a été proposée pour la première fois par le Comité du programme à sa quatre-vingt-dix-huitième session. Il s'agit d'évaluer les rôles effectif et potentiel des mécanismes d'établissement de priorités au niveau national, l'accent étant mis sur les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.
- b) **Évaluation des activités de la FAO au titre du renforcement des capacités en Afrique:** Cette évaluation a été réalisée pendant la deuxième moitié de 2009 et la dernière touche a été mise à son rapport en février 2010. Le renforcement des capacités est au cœur du mandat de la FAO et les activités de cette nature sont omniprésentes dans quasiment tous les programmes de l'Organisation. On examine les activités de la FAO en matière de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne, car on a estimé que cette région présentait les besoins les plus importants.
- c) **Deuxième évaluation en temps réel du programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène de la FAO:** Cette évaluation a été réalisée en 2009 et la dernière touche a été mise au rapport en février 2010. Elle a permis d'examiner ce domaine essentiel des travaux menés par la FAO en matière d'urgence et de relèvement, l'accent étant mis sur l'évaluation de l'assistance prêtée aux niveaux régional et national aux initiatives prises par les pays pour se préparer à la pandémie et l'endiguer.

4. Les résultats d'une autre évaluation en cours seront présentés au Comité à sa cent cinquième session, en mars 2011:

- a) **Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO au Proche-Orient:** Cette évaluation se concentre sur la manière dont les bureaux régionaux et sous-régionaux exercent le rôle qui leur a été confié au titre du Plan d'action immédiate (PAI), notamment en ce qui concerne les arrangements institutionnels, et sur les activités menées par ces bureaux au cours des cinq dernières années. C'est la première évaluation de ce type entreprise à la FAO. En novembre 2010, le rapport d'évaluation et la réponse de la direction seront également présentés à la Conférence régionale pour le Proche-Orient, pour examen.

Évaluations envisagées par le Comité du programme qui n'ont pas été réalisées

5. À sa centième session, Le Comité du programme a demandé à être tenu régulièrement informé des évaluations qu'il avait sollicitées mais qui n'avaient pas encore été effectuées, ainsi que des raisons d'une telle situation. Pour 2010, le Comité avait assigné la priorité à une proposition d'évaluation devant porter sur les **Questions de parité hommes-femmes dans les activités de la FAO**. À la fin de 2009, la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural a signé une lettre d'accord avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), par laquelle celui-ci était chargé de procéder au cours de 2010 à un audit des activités axées sur la prise en considération systématique de la dimension féminine au Siège, dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et dans cinq bureaux de pays pilotes. Du fait que cet audit couvrira certains des aspects sur lesquels portera elle-même l'évaluation, il a été décidé de repousser celle-ci à une date ultérieure. Cette date, ainsi que le contenu de l'évaluation, seront dans une certaine mesure fonction du champ couvert par l'audit et de ses conclusions, ainsi que des réaménagements qui auront été proposés en conséquence, le cas échéant. Le Bureau de l'évaluation apportera son appui à cet audit et communiquera des éléments d'information, des résultats et des observations résultant des évaluations qu'il a faites dans le passé de la performance de la FAO en matière de prise en compte systématique de la parité des sexes.

6. Bien que le Comité ait accordé une priorité plus élevée à d'autres évaluations, certains membres ont appuyé la proposition d'évaluation de l'**Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires**. Depuis 2008, cette Initiative a notablement évolué, les activités de projet étant désormais financées dans une large mesure par la composante FAO de la Facilité alimentaire de l'Union européenne. Le budget de ces projets ne mentionne pas d'évaluation indépendante qui serait menée sous la direction de la FAO, car le Donateur prévoit de faire réaliser une évaluation externe avec ses propres ressources. Pour ces raisons, il a été décidé avec les dirigeants de la FAO qu'il ne serait procédé pour l'heure à aucune évaluation indépendante interne de l'Initiative.

B. PROGRAMME DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES

Critères

7. Le projet de programme a été établi après un examen systématique des évaluations réalisées au cours de plusieurs exercices biennaux antérieurs afin de déterminer les lacunes en matière de couverture. Le projet prend également en compte les suggestions de l'Évaluation externe indépendante, qui a mis en relief un certain nombre de domaines qui gagneraient à faire l'objet d'analyses plus poussées. Il est également le reflet des suggestions faites par le Comité du programme en octobre 2008 et a été établi au terme de consultations avec les hauts responsables de la FAO, qui ont porté sur l'utilité et l'échéancier des évaluations proposées. Le nombre d'évaluations possibles est désormais plus élevé, ce qui reflète l'augmentation du montant des ressources approuvées dans le PAI au titre des évaluations indépendantes. Toutefois, en particulier pour les évaluations devant démarrer en 2011 et en 2012, il est nécessaire que le Comité du programme fournisse des directives, car le nombre des évaluations proposées est tel que les ressources disponibles ne suffiront pas à les financer.

8. S'agissant particulièrement des évaluations devant démarrer en 2010, les principaux critères appliqués ont été l'absence d'évaluation antérieure sur le sujet et l'importance qui leur était attribuée en fonction du programme de la FAO. Les activités d'évaluation proposées ensuite sont le reflet des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation autour desquels son action est structurée. Toutefois, l'évaluation exige une base de données factuelles solide et un cadre analytique approprié, il sera difficile d'examiner certains domaines dans lesquels des changements notables sont survenus en raison de la réforme de la FAO tant qu'on n'aura pas réuni davantage de données d'expérience au sujet des nouveaux arrangements. En conséquence, il est suggéré que la plupart des évaluations proposées qui concernent ces domaines débutent au cours du prochain exercice biennal (2012).

Évaluations proposées avec lancement en 2010

9. Outre les évaluations en cours de réalisation susmentionnées et celle qui doit être réalisée au Brésil (voir paragraphe 22), il est proposé d'entamer en 2010 la réalisation d'au moins une autre évaluation, sélectionnée parmi les suivantes:

9. **Travaux de la FAO concernant la nutrition:** Cette évaluation consistera spécifiquement à mesurer le degré d'intégration des préoccupations liées à la nutrition dans l'alimentation et l'agriculture et si les capacités existantes ont été suffisamment renforcées pour faire face aux problèmes liés à la malnutrition avec l'aide des politiques, des stratégies, des programmes et des produits et services d'information en matière de nutrition mis en place à cette fin. On accordera une attention spécifique au rôle joué par la FAO en relation et en collaboration avec d'autres organisations dont le mandat accorde une place centrale à la nutrition. Cette évaluation, sur un thème qui n'a pas encore été couvert par les évaluations menées à l'échelle de l'Organisation, permettra de définir des orientations et de formuler des recommandations quant aux priorités pour l'avenir.

101. **Propriété foncière et accès à la terre:** La FAO a accumulé une longue expérience des questions liées à la propriété foncière et à l'accès à la terre. Bien qu'elles constituent des aspects fondamentaux du développement dans les zones rurales, elles n'ont pas systématiquement fait

l'objet, ces dernières années, d'évaluations indépendantes. L'évaluation proposée portera sur les travaux de la FAO en matière d'information et de connaissances, de renforcement des capacités, de sensibilisation, de législation et d'appui à l'élaboration de politiques intéressant la propriété foncière et l'accès à la terre.

Évaluations proposées qui pourraient être lancées à partir de 2011

112. **Activités de la FAO dans le secteur agroalimentaire et les agro-industries:** À la lumière de l'Objectif stratégique G, « Environnement porteur pour les marchés visant à améliorer les moyens d'existence et le développement rural », l'évaluation proposée portera sur les activités relatives aux politiques, à la réglementation, aux institutions et aux services à l'appui du développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries ainsi que sur la coopération public-privé. Le dispositif institutionnel régissant ces divers aspects a subi plusieurs modifications en 2006 aux fins d'une plus grande intégration des activités. L'EEI a recommandé qu'il soit procédé à une évaluation, une attention particulière devant être accordée aux partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dont le mandat accorde une place centrale à ce domaine d'activité.

123. **Gestion durable des forêts et des arbres:** L'Objectif stratégique E, dont la réalisation dépend du Département des forêts, englobe des questions très diverses telles que la gouvernance, la contribution optimale des forêts et des arbres à des moyens de subsistance viables et la gestion des forêts dans l'optique du développement durable. Il a été noté dans l'EEI qu'aucune évaluation n'avait été effectuée dans ce domaine ces dernières années. En outre, certains domaines d'activité du Département des forêts ont reçu un soutien financier substantiel de la part des donateurs ces dernières années. Une évaluation devrait avoir pour objet la formulation de recommandations stratégiques établissant des priorités et des orientations pour les activités futures, notamment dans le cadre de partenariats.

134. **Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable:** C'est l'un des sept domaines d'action prioritaires du nouveau cadre stratégique. Il s'agit de promouvoir une pêche et une gestion du secteur de l'aquaculture responsables aux niveaux mondial, régional et national. On s'attachera principalement à développer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord d'application et des plans d'action internationaux associés. Le Programme FAO/Norvège d'assistance aux pays en voie de développement pour l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (FISHCODE) a également reçu un soutien financier substantiel de la part de donateurs ces dernières années mais n'a pas fait l'objet d'une évaluation indépendante.

145. **Assistance aux politiques:** Aucune évaluation d'ensemble en profondeur n'a été réalisée sur ce thème depuis l'étude présentée à la quatre-vingt-sixième session du Comité du programme, en mai 2001. Entre-temps, la situation internationale a évolué, sous l'impulsion de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra, mais aussi en raison d'une prise de conscience accrue de l'importance que revêt l'agriculture en termes de croissance économique et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette évaluation portera sur l'appui apporté aux pays par la FAO dans le cadre de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de politiques, stratégies et programmes cohérents.

Évaluations proposées qui pourraient être lancées à partir de 2012

156. **Investissement dans l'agriculture:** En application de l'Objectif stratégique L, « Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural », l'évaluation se concentrera sur les compétences en matière technique, politique et de gestion du cycle d'investissement mises à la disposition des pays par la FAO à l'appui de l'élaboration de programmes d'investissement. Le Centre d'investissement de la FAO est responsable au premier chef de ce domaine d'intervention. On

examinera les arrangements spécifiquement conclus pour mener les activités qui en relèvent, notamment les partenariats noués avec les institutions financières internationales.

167. **Mobilisation de ressources:** Les arrangements institutionnels qui gouvernent la mobilisation de ressources ont changé, en raison d'une nouvelle répartition des responsabilités entre le Bureau de la planification stratégique et le Département de la coopération technique. Certaines responsabilités liées à la mobilisation de ressources incombent également aux pays. Étant donné l'importance que revêt le programme de terrain lié aux opérations d'urgence, la mobilisation de ressources pour ces opérations est un élément clef de la mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation. Dans le cadre de cette évaluation, on examinera la cohérence institutionnelle, la coordination et l'efficacité des dispositifs de mobilisation de ressources aux niveaux mondial, régional et national.

178. **Bureaux sous-régionaux en Afrique:** La poursuite de la décentralisation est un objectif majeur dans le cadre de ce domaine d'action prioritaire; au cours de l'exercice biennal écoulé, ce sont ainsi trois bureaux sous-régionaux qui ont vu le jour (pour l'Afrique orientale, pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest). On prévoit que ces bureaux décentralisés joueront un rôle plus important en matière de planification stratégique et d'établissement de priorités au niveau stratégique et à l'échelle de l'Organisation, mais aussi à l'appui de la programmation au niveau national et de l'établissement de priorités au niveau sous-régional. Dans le cadre de cette évaluation, on mesurera les progrès accomplis, ainsi que l'efficacité de ces bureaux et l'efficacité avec laquelle ils remplissent le rôle qui leur est imparti.

189. **Travaux de la FAO sur l'adaptation au changement climatique:** Ce thème a été suggéré par un membre du Comité du programme, à sa centième session. Dans le passé, la FAO s'est impliquée dans le traitement de questions relatives au changement climatique, mais c'est seulement une fois les nouveaux Cadre stratégique et Plan à moyen terme adoptés que l'Organisation a structuré ses travaux dans ce domaine, la plupart étant exécutés au titre du Résultat organisationnel F5, « Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies ». En outre, les résultats de la Conférence sur le climat de Copenhague (décembre 2009) et la suite qui y sera donnée sont susceptibles de modifier notablement le contexte dans lequel la FAO agira désormais dans ce domaine. Il est donc suggéré de démarrer cette évaluation en 2012, après que l'Organisation aura réuni suffisamment d'éléments factuels tirés de son travail dans ce secteur et une fois que la situation internationale permettra d'évaluer la pertinence de l'action menée par la FAO sur une base plus solide.

190. **Programme de coopération technique (PCT):** Le PCT n'a plus fait l'objet d'un examen approfondi depuis 2004/05. À sa quatre-vingt-treizième session, en mai 2005, le Comité du programme a déclaré que le Programme devait faire l'objet d'une évaluation indépendante tous les six à huit ans. Dans le cadre du PAI, les ressources du PCT sont allouées aux régions sous l'autorité de Représentants régionaux, à l'exception des montants retenus par le Siège au titre de projets d'urgence et interrégionaux. Il serait opportun de réaliser une évaluation du PCT une fois que les nouveaux arrangements auront été en place pendant au moins deux ans, c'est-à-dire pas avant 2012.

Évaluations au niveau des pays

201. Conformément à la décision prise par le Comité du programme à sa centième session, il est proposé que le Bureau de l'évaluation continue à réaliser les évaluations portant sur l'ensemble des travaux de la FAO dans les pays et à présenter une synthèse de ces évaluations au Comité. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, en mai 2008, celui-ci a accueilli favorablement la synthèse des quatre premières évaluations réalisées au niveau des pays (Mozambique, Sierra Leone, Cambodge et Honduras).

212. La sélection des pays devant faire l'objet d'une évaluation repose sur de multiples critères, notamment le stade de développement, l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale, le

niveau d'activité de la FAO dans le pays et le degré d'opportunité et d'utilité attribué à l'évaluation du point de vue de ses utilisateurs directs. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le Comité a demandé que « les futures évaluations (de pays) se concentrent sur des pays parvenus à différents stades de développement ». À cet égard, la prochaine synthèse d'évaluations réalisées au niveau national portera sur l'efficacité de la FAO dans les pays en situations d'après-conflit ou de transition, sur la base d'évaluations menée en République démocratique du Congo, au Tadjikistan et au Soudan. Elle sera présentée à la cent quatrième session du Comité du programme, en octobre 2010. Il est proposé qu'une évaluation soit menée dans un autre pays de grande taille au développement rapide (à savoir le Brésil) en 2010 et qu'un rapport de synthèse sur cette évaluation et sur celle qui a déjà été parachevée en Inde soit présenté au Comité du programme. On prévoit aussi de réaliser des évaluations dans les pays où la FAO contribue de façon majeure aux activités de secours et de relèvement (voir Annexe). Pendant la période couverte par le plan de travail et en fonction des ressources globales disponibles, on réalisera également des évaluations dans des types de pays qui n'ont pas encore été examinés (par exemple les pays à revenu intermédiaire).

C. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME

223. Le Comité est invité à exprimer son opinion sur les thèmes qu'il juge prioritaires pour les principales évaluations à réaliser entre 2010 et 2012. Il peut proposer des thèmes additionnels ou de rechange qu'il considère importants et indiquer s'il souhaite passer en revue certaines des évaluations prévues des opérations d'urgence et de relèvement énumérées dans l'annexe.

Annexe*Évaluations prévues des activités de secours et de relèvement réalisées par la FAO**Critères*

234. Les priorités en matière d'évaluation des opérations d'urgence et de réhabilitation sont établies selon les critères suivants:

- volume des opérations supérieur à 5 millions d'USD;
- questions/éléments particuliers des opérations d'urgence pouvant servir de base pour tirer des enseignements s'appliquant à l'ensemble de l'Organisation;
- demandes spécifiques de la Direction et/ou du Comité du programme.

Principales évaluations d'activités de secours et de relèvement réalisées en 2008-2009

245. Depuis la présentation du dernier plan de travail à évolution continue au Comité du programme, les évaluations suivantes ont été réalisées:

1. Réponse de la FAO au tremblement de terre au Pakistan;
2. Coopération de la FAO au Tadjikistan;
3. Coopération de la FAO au Soudan;
4. Deuxième évaluation en temps réel du programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène.

*Évaluations des activités de secours et de relèvement réalisées par la FAO:
plan de travail*

256. Étant donné le laps de temps, généralement assez court, imparti aux opérations d'urgence et de relèvement, le plan de travail couvre une période de 18 mois. En 2010/11, il est prévu de réaliser les principales évaluations suivantes à l'aide des fonds alloués à l'évaluation dans le budget des activités d'urgence et de relèvement:

Évaluation des interventions d'urgence de la FAO financées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

267. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été créé en décembre 2005 par la résolution 60/124 de l'Assemblée générale et il est devenu opérationnel le 9 mars 2006. Depuis sa création, le Fonds a fourni 73 millions d'USD au titre des programmes d'urgence de la FAO. Une évaluation des résultats obtenus sur le terrain par les programmes financés par le Fonds sera lancée en 2011 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Celui-ci a proposé que la FAO procède à sa propre évaluation des projets financés par le Fonds qu'elle met en œuvre, afin de contribuer à l'évaluation du Fonds à l'échelle mondiale. En janvier 2009, le Bureau de l'évaluation de la FAO a été contacté à ce titre et a accepté d'inclure cette évaluation dans son programme de travail pour 2010. Il s'agira d'évaluer les interventions menées par la FAO grâce à un financement en provenance du Fonds, en se concentrant particulièrement sur les résultats obtenus sur le terrain. L'évaluation permettra aussi de rendre compte au Secrétariat du Fonds du bien-fondé de l'action menée avec son appui et de formuler des suggestions propres à améliorer l'utilisation que fait la FAO du Fonds.

Évaluation en Éthiopie

278. Le Programme de la FAO en Éthiopie inclut des interventions humanitaires très diverses et destinées à assurer des moyens de subsistance dans l'optique du développement. Ces cinq dernières années, un montant de près de 50 millions d'USD, sous forme d'appui et d'assistance technique, a été engagé pour promouvoir la sécurité alimentaire et notamment pour rendre possibles des interventions dans les domaines de la production céréalière, de la nutrition humaine, de la lutte contre les maladies des animaux et des plantes, de la sécurité alimentaire et des systèmes d'alerte rapide, ainsi qu'une assistance directe aux ménages touchés par la sécheresse et par d'autres bouleversements. Le potentiel agricole de l'Éthiopie est significatif et près de 50 % de

son PIB provient de l'agriculture (dans une large mesure non irriguée); pourtant, le pays souffre d'un déficit alimentaire structurel. L'Éthiopie a connu un certain nombre de situations d'urgence majeures au cours des décennies écoulées et tant le Gouvernement que ses partenaires ont fait notablement avancer la réflexion sur le renforcement des capacités de résistance et sur la protection sociale des ménages les plus vulnérables. Au cours de la seconde moitié de 2010, on procédera à une évaluation des activités de coopération menées par la FAO en Éthiopie au cours des cinq dernières années, afin de déterminer leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur impact et leur viabilité.

Évaluation au Zimbabwe

289. L'économie du Zimbabwe repose essentiellement sur le secteur agricole. Il fournit des moyens de subsistance à quelque 70 % de la population. Mais à partir de 2000, une combinaison de facteurs a entraîné une baisse spectaculaire de la production et de la productivité agricoles. Plus récemment, les changements apportés au sein du Gouvernement et la réémergence de la société civile ont ouvert la porte au relèvement à la suite du conflit, notamment dans le secteur agricole. La FAO mène sur place un nombre important d'activités qui visent principalement à renforcer la sécurité alimentaire, la disponibilité des denrées et la diminution de leur coût; pour ce faire, on facilite l'agriculture de conservation et on fournit des intrants agricoles et un encadrement aux petits exploitants. Au cours de la seconde moitié de 2010, on procédera à une évaluation des activités de coopération menées par la FAO au Zimbabwe au cours des cinq dernières années, afin de déterminer leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur impact et leur viabilité.

Évaluation à Haïti (reportée)

30. Une évaluation devait être réalisée à Haïti pendant la première moitié de 2010, mais elle a été reportée à la suite du séisme tragique qui a frappé le pays le 12 janvier dernier. Avant que ne survienne cette tragédie, la FAO exécutait déjà un grand nombre d'opérations à Haïti, pour un coût estimé à 120 millions d'USD depuis 2005. En 2008, une série d'activités d'urgence a été menée dans le but d'essayer d'atténuer les effets des cyclones de 2007 et de 2008 et un vaste ensemble de projets d'urgence a été approuvé, qui avaient pour objectif d'atténuer les effets néfastes de la flambée des prix des denrées alimentaires, qui avait entraîné des émeutes à Port-au-Prince en avril 2008. Les projets de développement se concentrent sur le développement local, la gestion des ressources naturelles et des bassins versants et sur l'appui au recensement de l'agriculture. Le Centre d'investissement de la FAO est également très actif à Haïti, où il contribue à élaborer et à gérer des projets du FIDA, de la Banque mondiale et de la Banque de développement. L'évaluation prévue à Haïti n'aura pas lieu avant 2011; cependant, la FAO est prête à participer à toute évaluation en temps réel et à l'échelle du système de la réponse apportée au séisme par la communauté internationale.